

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 03-01 du 17 novembre 2022

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention et son avenant avec la commune de Pantin relative à la Biennale urbaine de spectacles (BUS) approuvée par sa délibération n°2-2 du 12 novembre 2020,

Vu la convention et son avenant avec la commune de La Courneuve relative au centre culturel Jean Houdremont approuvée par sa délibération n°2-2 du 12 novembre 2020,

Vu la convention et son avenant avec la commune d'Épinay-sur-Seine relative à la maison du théâtre et de la danse approuvée par sa délibération n°2-4 du 12 décembre 2019,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 43 650 euros à la commune de Clichy-sous-Bois pour l'Espace 93 ;
- 29 100 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour la Maison du théâtre et de la danse ;
- 80 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand pour l'Espace Michel Simon ;
- 25 000 euros à la commune de Stains pour l'Espace Paul Éluard ;
- 50 000 euros à la commune de La Courneuve, pour le centre culturel Jean Houdremont ;
- 24 250 euros à la commune de Pantin pour la Biennale urbaine de spectacles ;



- 31 000 euros à la régie autonome personnalisée Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les communes de Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Stains et à la régie autonome personnalisée Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;
- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Pantin ;
- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.